

## Conseil de gestion

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022

Délibération PNMEGMP\_del\_cdg\_2022\_02

### portant validation du rapport d'activités de l'année 2021 du Parc

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

- ▶ Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 4 et R. 334-32,
- ▶ Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu l'arrêté interpréfectoral modifié n° 2021/158 du 29 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la délibération 2021-01 du 15 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 24 novembre 2015 par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ;
- ▶ Vu la délibération 2021-02 du 15 octobre 2021 portant élection du président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

**Considérant** que le quorum est atteint et après en avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

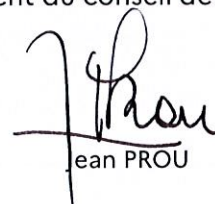
#### ARTICLE 1 :

Le rapport d'activités de l'année 2021 du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est approuvé. Il est annexé à la présente délibération.

#### ARTICLE 2 :

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion,

  
Jean PROU

# Bilan d'activités 2021

**Parc naturel marin  
de l'estuaire de la Gironde  
et de la mer des Pertuis**

Document de travail  
soumis au conseil de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2022



## 1- Les actions phare

## 2- La vie du Parc en 2021

La gouvernance

Les avis

L'équipe du Parc

Les moyens financiers

Les relations avec les partenaires

## 3- La mise en œuvre du programme d'actions

Tableau récapitulatif des actions

**Axe 1 - Améliorer la connaissance, une place centrale pour la première stratégie d'actions pluriannuelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**

- Connaissances relatives au milieu marin
- Connaissances relatives aux activités maritimes et aux usages
- Connaissances relatives aux pressions exercées sur le milieu

**Axe 2 - Faire parler les données, réaliser de suivis pour préciser l'état des lieux et renseigner le tableau de bord du Parc**

**Axe 3 - Accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux et de la séquence « éviter-réduire-compenser » par les porteurs de projets**

**Axe 4 - Expérimenter et développer des actions de préservation du milieu marin et de diminution des impacts, mettre en place des mesures de gestion**

**Axe 5 - Faire connaître le Parc naturel marin et ses enjeux, sensibiliser aux bonnes pratiques et les valoriser**

## 4- Annexe

Organigramme de l'équipe du Parc en 2021

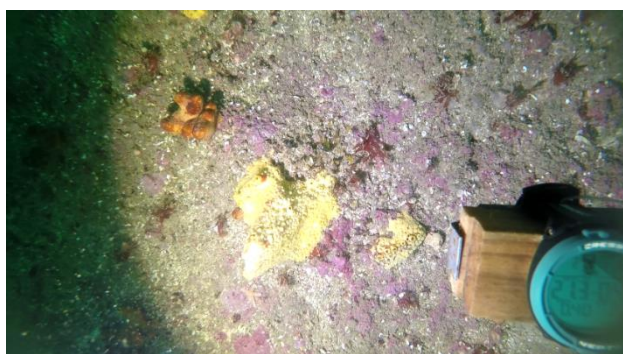
## 1- Focus : Les actions phare

### Connaissance

L'année 2021 a vu la finalisation d'un **projet de cartographie de trois habitats**. Grâce à une **technologie d'analyse d'image satellite et aux acquisitions de terrain menées avec nos partenaires**, les gestionnaires des réserves naturelles nationales notamment, le bureau d'étude I-sea a pu produire **une carte actualisée des herbiers de zostères naines, des prés-salés et des macro algues sur les estrans rocheux**. Cette donnée « socle » de localisation des habitats marins est essentielle et alimente de nombreux projets du Parc : de la formalisation du tableau de bord (outils de suivi de l'atteinte des finalités), aux réflexions sur des mesures de gestion potentielle, de la contribution du Parc aux programmes de surveillance nationaux (DCE-DCSMM-Natura 2000), à l'amélioration de la connaissance pour l'expertise éclairant les avis du conseil de gestion, et pour informer les porteurs de projets.

Cette donnée géoréférencée est accessible et disponible au téléchargement à tous les usagers et acteurs à partir du **site web du plan de gestion dynamique** de même que les rapports de cette étude. <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>

### Gestion



**Le projet ARPEGI « analyse risque pêche »** mené par le Parc  **vise à évaluer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle**. Les premiers travaux du projet, basées sur des données existantes, ont permis d'écartier un certain nombre d'interactions entre la pêche et certains habitats et espèces. À partir de ces premières conclusions, deux nouvelles actions clés ont été lancées fin 2021 pour

préciser l'analyse : **la réalisation d'enquêtes auprès des pêcheurs et des vérifications en mer des habitats**. Ces deux actions sont indispensables pour que l'analyse soit la plus précise possible.

### Visite ministérielle : Aire Marine Educative



**Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, est venue rencontrer les 27 élèves de CM<sub>1</sub>-CM<sub>2</sub> de l'école de La Brée-les-Bains sur l'île d'Oléron**. À cette occasion, les enfants ont guidé la ministre sur la plage pour lui faire découvrir les richesses de l'estran au cœur de leur aire marine

éducative qu'ils apprennent à gérer et préserver avec le Parc naturel marin.

Michel Peltier, délégué mer de l'OFB, et Julie Bertrand, directrice déléguée du Parc, ont rappelé à Barbara Pompili l'engagement de l'OFB et du Parc naturel marin, avec tous leurs partenaires, dans le développement du réseau des aires éducatives (marines et terrestres) sur l'ensemble du territoire afin de développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes, à travers une approche participative de la gestion d'un bien commun.

## Gouvernance

Le 15 octobre fut un moment fort dans la vie du Parc avec l'installation du nouveau conseil de gestion, l'élection de Jean Prou, son président, des 6 vice-présidents et des 21 membres du bureau.



Cette nouvelle gouvernance siègera jusqu'en 2026. Elle décidera de la politique du Parc et des actions à mettre en place pour préserver le milieu marin et accompagner tous les usagers maritimes au respect de la biodiversité.

## Partenariats

Le Parc naturel marin et de nombreux acteurs du territoire poursuivent leurs actions pour préserver le gravelot à collier interrompu. Ensemble, ils recensent les naissances, protègent les nids et sensibilisent les usagers du littoral fréquentant les plages pour préserver ce petit échassier fragile qui vit et niche sur le sable.



## Communication/Sensibilisation

**Le plan de gestion du Parc a son site web !**

Le plan de gestion est la feuille de route du Parc naturel marin. Il fixe les grands enjeux environnementaux et les 50 objectifs à atteindre collectivement sur le territoire d'ici 2033.



Le nouveau portail web associe des données cartographiques aux enjeux et objectifs du plan de gestion. Il facilite le repérage géographique de l'ensemble des habitats marins, espèces et fonctionnalités des écosystèmes du Parc et permet également de

localiser les suivis déployés par le Parc et ses partenaires.

Ce site web pilote a été développé dans le cadre du projet SIMAtlantic financé par l'Union européenne : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>

## 2- La vie du Parc en 2021

---

### La gouvernance

Dans un contexte de crise sanitaire et de report de plusieurs élections en 2020 et 2021, le conseil de gestion s'est réuni le vendredi 15 octobre et le jeudi 16 décembre à La Rochelle.

#### 1- Conseil de gestion du 15 octobre

**Cette séance était consacrée à l'élection du nouveau président du Parc, des vice-présidents, et des membres du bureau.** Cette nouvelle gouvernance, qui siègera jusqu'en 2026, décide de la politique du Parc et des actions à mettre en place pour préserver le milieu marin et accompagner tous les usagers maritimes au respect de la biodiversité. Ce premier temps d'échanges fut également l'occasion de rappeler le rôle et le fonctionnement de cette instance territoriale agissant par délégation du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité.

#### Élection du président

Sur 55 votants, Jean Prou, conseiller départemental du canton de La Tremblade, ancien cadre de recherche et chef de laboratoire à l'IFREMER, et membre du dernier conseil de gestion en qualité de personnalité qualifiée sur les sujets conchylicoles - a recueilli 50 voix (contre 5 abstentions) et a été élu président du conseil de gestion pour un mandat de 5 ans.

#### Élection des vice-présidents

Sous la conduite du président nouvellement élu, l'ensemble des membres du conseil de gestion ont ensuite élu les 6 vice-présidents représentant 5 des 6 collèges du conseil de gestion :

- Christophe Bertaud, représentant de la communauté d'agglomération de La Rochelle, représentant le collège des "collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les parcs naturels régionaux" ;
- Philippe Michaud, représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine, pour le collège des "organisations professionnelles" ;
- Daniel Coirier, représentant du Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime, pour le collège des "organisations professionnelles" ;
- Philippe Grand, représentant de la plaisance, pour le collège des "usagers de loisirs" ;
- Dominique Chevillon, représentant local de la Ligue pour la protection des oiseaux, pour le collège des « associations de protection de l'environnement » ;
- Éric Chaumillon, personnalité compétente dans le domaine des phénomènes hydrosédimentaires, pour le collège des « personnalités qualifiées".

#### Election des membres du bureau

Le bureau est une représentation restreinte et représentative du conseil de gestion. Les attributions qui lui sont déléguées et son organisation sont fixées par le règlement intérieur du conseil de gestion.

Outre le président et les 6 vice-présidents, le bureau est composé de 14 membres issus des 6 collèges du conseil. Les membres du bureau sont élus par les membres des catégories auxquelles ils appartiennent. Ils ont pour missions de mettre en œuvre la politique du Parc, de statuer notamment sur certains avis, dits simples, des demandes d'autorisation d'activités mais sans effet notable sur le milieu marin, et de préparer le programme d'actions.

Lors de la séance, ont été désignés :

#### **Pour le collège de « l'État et ses établissements publics » (catégorie 1), 3 membres :**

- le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime ou son représentant.

Et ont été élus :

**Pour le collège des "collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les parcs naturels régionaux" (catégorie 2), 2 membres :**

- Françoise de Roffignac, pour le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde ;
- Patrice Brouhard, pour la communauté de communes Bassin de Marennes.

**Pour le collège des "organisations professionnelles" (catégorie 3), 6 membres :**

- Maud Guillermé, pour les unions maritimes et portuaires ;
- José Jouneau, pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- Yannick Marionneau, pour le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire ;
- Michel Puyrazat, pour le Grand port maritime de La Rochelle ;
- Bertrand Moquay, pour les ports gérés par une collectivité ;
- Guillaume Métayer, pour les ports gérés par une collectivité.

**Pour le collège des "usagers de loisirs" (catégorie 4), 1 membre :**

- Éric Pesme, pour les activités subaquatiques de loisir.

**Pour le collège des « associations de protection de l'environnement » (catégorie 5), 1 membre :**

- Pierrick Marion, pour Nature Environnement 17.

**Pour le collège des « personnalités qualifiées » (catégorie 5), 1 membre :**

- Ségolène Travichon, au titre de son expérience de gestion des milieux naturels.

**2- Conseil de gestion du 16 décembre**

Pour ce second conseil de gestion de 2021, les membres ont élu les présidents et les vice-présidents des 3 comités géographiques. Ce fut également un temps d'échanges, de débats et d'avis rendus sur les projets de réaménagement des ouvrages à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré et d'extension – pour la partie marine - de la Réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves.

Lors de la séance, les points à l'ordre du jour ont permis de :

- présenter le rôle et le périmètre des 3 comités géographiques « littoral vendéen » « mer des Pertuis » et « estuaire de la Gironde », et d'élire le président et le vice-président de chaque comité. Ces comités sont uniques et propres à ce vaste Parc naturel marin ;
- présenter les enjeux et les objectifs du plan de gestion élaboré en concertation et validé en 2018 ;
- présenter le cadrage réglementaire et le fonctionnement des avis dans les Parcs naturels marins ;
- débattre et rendre un avis conforme favorable avec des réserves et des prescriptions sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré ;
- débattre et rendre un avis simple sur le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves ;
- à Frédéric Suire, représentant des extracteurs de granulats, de présenter le cadre de la demande de renouvellement des concessions d'extraction de granulats de Chassiron et qui feront l'objet d'un avis conforme du Conseil de gestion

**Élections pour les 3 comités géographiques**

Lors de la séance, l'ensemble des membres ont procédé à l'élection des présidents et vice-présidents de ces 3 comités géographiques dans le respect de l'équilibre général entre les 6 collèges :

- **« Littoral vendéen »**

Ont été élus comme président, Dominique Chevillon, représentant de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), et comme vice-président José Jouneau, représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (COREPEM) des Pays de la Loire.

- **« Mer des Pertuis »**

Ont été élus comme président Christophe Bertaud, représentant de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, et comme vice-président Jacques Pigeot, représentant de l'association IODDE.

- **« Estuaire de la Gironde »**

Ont été élus comme présidente Françoise de Roffignac, représentante du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST), et Patrick Marengo, représentant de la commune de Royan, en tant que vice-président.

## Les avis

**Le 16 décembre 2021, le conseil de gestion a émis un avis conforme et un avis simple :**

- **Avis conforme portant sur le dossier de demande d'autorisation du projet d'aménagement des ouvrages maritimes du port de Saint-Martin-de-ré, déposé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.**

L'avis conforme favorable est assorti de plusieurs réserves et prescriptions visant en particulier à compléter les suivis réalisés dans le cadre des travaux.

Les débats du conseil de gestion ont porté sur la qualité des sédiments marins et sur le suivi de la turbidité générée par le chantier.

- **Avis simple sur le projet d'extension de la Réserve de la Baie d'Yves.**

Les débats ont permis de rappeler que le conseil de gestion devait se prononcer sur l'extension de la réserve pour sa partie marine, et non sur la totalité de l'extension. Il a été rappelé également que cette extension fait suite à la décision de la construction d'une digue dans la réserve. Il a été souligné que des habitats marins (notamment herbiers de zostère naine et vasière intertidale), des espèces marines (au premier rangs desquelles le cortège des oiseaux d'eau côtiers) et des fonctionnalités (production primaire, nourriceries, alimentation des oiseaux d'eau côtiers) considérés comme à enjeu majeur de préservation à l'échelle du Parc et pour lesquels des finalités dédiées sont fixées dans son plan de gestion sont concernés par cette extension et que la réglementation envisagée participe à la préservation de ces enjeux à long terme.

Le conseil de gestion du Parc a donc émis un avis favorable pour le projet extension sur la partie maritime de la réserve.

En 2021 l'équipe technique du Parc s'est attachée à ce que soient pris en compte les enjeux du Parc naturel marin dans les sollicitations techniques des services de l'État lors de la phase d'instruction des dossiers.

Au-delà des sollicitations précédemment évoquées pour avis simples ou conformes, les services de l'État ont saisi le Parc sur 30 projets ou activités soumis à autorisation, n'étant pas susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin (aménagement portuaires ou dragages, recherches archéologiques, concessions de plage, aire de carénage, etc.).

**Les avis simples et conformes rendus sont accessibles dans le recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité, sous la forme de délibérations validées par les commissaires du gouvernement : <https://ofb.gouv.fr/recueil-des-actes-administratifs>**

## L'équipe du Parc

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'équipe s'est étoffée et elle compte désormais 25 agents. Elle se structure autour de 3 unités : **écosystèmes marins, activités maritimes, opération.**

**L'unité écosystèmes marins est composée de 7 agents dont 2 permanents, 3 contractuels recrutés sur des projets financés par les fonds européens (Life, FEAMP et FEDER), 1 contractuel recruté grâce à un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine), 1 autre pour travailler sur la géomatique.**

**L'unité activités maritimes est composée de 13 agents dont 3 permanents, 3 CDD recrutés sur des projets financés par les fonds européens (FEAMP), 1 CDD de 6 mois pour participer à**



l'élaboration d'une charte avec la conchyliculture, 2 CDD pour réaliser des enquêtes auprès des plaisanciers, 1 CDD de 3 mois pour analyser les enquêtes réalisées auprès des plaisanciers, 1 stagiaire pour réaliser une étude sur le maigre, 1 engagée en service volontaire sur des actions de sensibilisation, 1 apprentie en Master 2 management des administrations et des entreprises dont l'étude portait sur le développement d'une offre de loisir respectant et valorisant les milieux marins).

**L'unité Opérations est, quant à elle, composée de 4 agents permanents.**

**L'assistante administrative et la chargée de communication et sensibilisation** accompagnent les projets des agents, avec le soutien d'1 stagiaire puis d'1 contrat à durée déterminée pour appuyer l'équipe dans la mise en route des réseaux sociaux du Parc.

En 2021, dans le cadre du projet SimAtlantic co-financé par la Commission européenne, deux contrats à durée déterminée ont été recrutés pour la préparation des données géomatiques et la rédaction des contenus nécessaires à la production du site web du plan de gestion dynamique du Parc.

Un appui en géomatique est apporté par un agent rattaché à la délégation de la façade atlantique de l'OFB, à Nantes.

L'organigramme de l'équipe du Parc est joint en annexe.

### **Les moyens financiers**

L'OFB attribue chaque année son budget au Parc. En 2021, le budget notifié au Parc était de 1 499 466 €, ventilés en crédits d'engagements de 357 000 € en fonctionnement, de 1 015 466 € en intervention et 127 000 € en investissement (les investissements immobiliers et logistiques étant portés par les services centraux de l'OFB).

### **Les moyens logistiques**

Depuis octobre 2020, le Parc dispose de son premier bateau, un semi-rigide de 9 m Zodiac Milpro afin de répondre à la diversité des missions du Parc : pouvoir se projeter le plus au large possible, dans une grande variété d'états de mer, mais aussi accéder aux plus petits fonds et remonter les estuaires.

La flotte automobile du Parc est constituée de cinq véhicules.

### **Les relations avec les partenaires**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion, le Parc tisse de nombreux partenariats et intervient dans l'élaboration de plusieurs plans d'actions.

En 2021, le Parc a ainsi contribué à l'élaboration :

- de séances de formation et de sensibilisation : formation de structures touristiques du secteur de Rochefort Océan, mise en d'une formation avec le GRAINE Nouvelle Aquitaine à destination des acteurs relais du littoral, d'un livret activités nautiques scolaires à l'échelle de Rochefort Océan (intégration d'éléments sur l'environnement marin).
- de la stratégie croissance bleue portée par les Communautés de Commune de Royan Atlantique, Rochefort Océan, Oléron et Bassin de Marennes

Le Parc est également représenté au sein de différentes instances de gouvernance et participe à leurs réunions :

- des 7 comités de pilotages Natura 2000 des sites minoritairement marin (représentant 18 sites mixtes terre mer). En 2021, le Parc a présenté un point d'avancement de ses actions les intéressant spécifiquement chaque site lors de leur comité de pilotage et participe aux réunions et groupes de travail relatif à la mise à jour des documents d'objectifs (Sites Natura 2000 du Marais Poitevin en particulier).
- des 5 comités consultatifs des réserves naturelles nationales
- des commissions locales de l'eau (CLE) des 7 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) côtiers, le comité de bassin Loire Bretagne
- des deux comités des Groupes d'Action Locaux Pêche et Aquaculture (GALPA) présents sur le territoire : les GALPA de La Rochelle-Ré-Charron et de Marennes-Oléron
- les CLIS Extraction de granulats, les instances liés à Eolien Oléron, les réunions de concertations des projets, etc.

En 2021, le Parc a également participé à des réunions de concertations relatives à la stratégie régionale nouvelle Aquitaine de la Biodiversité, au comité départemental de Charente maritime des aires protégées et aux ateliers sur la croissance bleue organisé par les collectivités territoriales d'Oléron, Rochefort, Royan et Marennes

Le Parc s'appuie sur de nombreux partenariats scientifiques élaborés avec :

- La Rochelle Université (partenariats développés dans le cadre d'une convention cadre signée en décembre 2019) ;
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
- l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ;
- le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles de l'eau (CEDRE) ;
- le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) ;
- le CEVA (Centre d'étude et de valorisation des algues) ;
- différents bureaux d'études.

Le Parc noue également des partenariats techniques et financiers avec des acteurs locaux dont l'expertise et l'engagement contribuent fortement à la mise en œuvre du plan de gestion, avec notamment :

- la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ;
- le réseau des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (ECOLE de la mer, CPIE Marennes-Oléron et du Médoc, Environat 17, Groupe associatif Estuaire, Ecomusée Port des Barques, GRAINE Nouvelle Aquitaine et Pays de Loire, etc.) ;
- les offices de tourisme ;
- les collectivités territoriales ;
- les Réserves naturelles nationales (RNN) ;
- les délégations du Conservatoire du littoral ;
- le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) ;
- le Centre pour l'aquaculture, la pêche et l'environnement (CAPENA), etc.

Pour chaque projet un ou plusieurs logos sont parfois présents, il s'agit d'une obligation de faire figurer le financeur ou co-financeur du projet en question (Europe, Etat pour Plan de relance, Région Nouvelle-Aquitaine).

Le Logo Natura 2000 est présent sur tous les projets contribuant à la mise en œuvre des directives « Habitat Faune Flore » et « Oiseaux » dans le Parc (amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire, action de préservation).

Enfin, la présence du Logo Marha indique soit que le projet bénéficie d'un cofinancement du projet LIFE, soit qu'il bénéficie d'une animation par la chargée de mission MARHA présente au Parc.

### 3- La mise en œuvre du programme d'actions

#### Axe 1

Améliorer la connaissance, une place centrale pour la première stratégie d'actions pluriannuelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

##### Connaissances relatives au milieu marin

Acronyme du projet	Nom du projet	Période de réalisation	Page
CELHYSE	Connaissance du fonctionnement des cellules hydro-sédimentaires	2020-2022	13
CoEHCo	Connaissance et évaluation de l'état des Habitats benthiques Côtiers	2020-2023	13
CartoHECo	Cartographie des habitats benthiques Côtiers par analyse d'images satellites	2019-2022	14
SPEE	Suivi de la mégafaune marine au large des PERTUIS charentais, de l'Estuaire de la Gironde et de Rochebonne	2019-2022	15
MOMIE	MOuvements MIgratoires de l'Esturgeon Européen - Habitats en mer et retour des géniteurs en fleuves	2019-2023	16
EVALG	Evaluation des macro-algues de rives	2020-2023	16
	Etude sur le maigre	2020-2025	17
CEPASTOCHE	Etude sur la seiche	2020-2022	17-18
SOPOPOND	Contribution à la mise en place de pondoirs à seiche	2020-2022	17-18
Connaissances relatives aux activités maritimes et aux usages			
	Etat des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin	2020-2021	18
Connaissances relatives aux pressions exercées sur le milieu			
TURBIEGMP	Synthèse scientifique sur la turbidité et ses effets sur les écosystèmes dans le Parc	2020-2022	18-19
AQUAECO	Effets des pesticides et microplastiques sur les coquillages élevés	2019-2021	19
LIMITENVASE	Evaluation des interactions entre conchyliculture et milieu marin : techniques de limitation de l'envasement	2019-2021	19-20
RESOBLO	REseau d'OBservatoires des activités de LOisirs	2019-2023	20
BEBIP	Etude sur le dérangement des oiseaux d'eau côtiers	2021-2024	21

#### Axe 2

Faire parler les données, réaliser de suivis pour préciser l'état des lieux et renseigner le tableau de bord du Parc

Acronyme du projet	Nom du projet	Période de réalisation	Page
	Préfiguration de l'observatoire des données sur les sédiments	2021-2022	22
	Bilan Eau	2021-2023	22-23
	Mise à l'eau d'une sonde pour mesurer la qualité de l'eau	2019-	23
	Programme de surveillance des macrodéchets échoués et microplastiques	2019-2024	24
SUIVINOUR	Suivi des nourriceries côtières	2021	24-25
	Suivi des gisements de coquillages palourdes exploités	2017-2023	25
SUIVICAPT	Suivis larvaires et évaluation du captage de naissains d'huîtres et de moules	pluriannuel	25-26
REFONA	Restoration of Flat Oyster in Nouvelle-Aquitaine	2021-2023	26
	Définition des niveaux de référence de captages d'huîtres et de moules	2021-2022	26
	Caractérisation de l'intégrité des fonds marins	2020-2021	27

### Axe 3

#### Accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux et de la séquence « éviter-réduire-compenser » par les porteurs de projets

Acronyme du projet	Nom du projet	Période de réalisation	Page
	Participation à la phase amont des projets soumis à autorisation	pluriannuel	28
	Suivi et accompagnement technique des projets déjà autorisés	pluriannuel	28

### Axe 4

#### Expérimenter et développer des actions de préservation du milieu marin et de diminution des impacts, mettre en place des mesures de gestion

Acronyme du projet	Nom du projet	Période de réalisation	Page
	Coordination des actions de préservation du Gravelot à collier Interrompu en période de reproduction	pluriannuel	29
	Co-gestion de la Réserve naturelle nationale de la Belle-Henriette	pluriannuel	29
DYNAREST	Étude sur la capacité de restauration d'un herbier de zostères naines	2020-2021	29-30
ARPEGI	Analyse Risque pêche Pertuis Gironde	2020-2023	30-31
PLAIZPARC	Développement de mouillages innovants	2021-2023	31
NETCONCH	Nettoyage de concessions conchylicoles	2020-2023	31-32
	Élaboration d'une charte « Conchyliculteur partenaires »	2021-	32

### Axe 5

#### Faire connaître le Parc naturel marin et ses enjeux, sensibiliser aux bonnes pratiques et les valoriser

Acronyme du projet	Nom du projet	Période de réalisation	Page
SIMATLANTIC	Plan de gestion accessible sur une plateforme web	2019-2021	33
AME	Déploiement des Aires Marines Educatives	pluriannuel	33
	Communication et sensibilisation des publics	pluriannuel	33-34
	Sensibiliser les pêcheurs à pied	pluriannuel	34
	Fédérer les prestataires d'offres de loisirs valorisant et préservant le milieu marin	pluriannuel	35
	Synthèse des pratiques de gestion environnementale des ports & élaboration d'une stratégie de sensibilisation des acteurs portuaires	2021-2022	35
	Réalisation d'un parcours et site d'interprétation du Parc et du milieu marin sur l'île d'Aix (Fort Liédot) et accompagnement des sociétés de transport de passagers à la préservation du milieu marin	2021-2023	36

## Axe ① : Améliorer la connaissance, une place centrale pour la première stratégie d'actions pluriannuelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

### → Connaissances relatives au milieu marin

#### Connaissance du fonctionnement des cellules hydro-sédimentaires (projet CELHYSE)

Les dynamiques hydro-sédimentaires dans le Parc sont intenses et variées, dans le temps et dans l'espace. Les activités pratiquées dans le Parc sont sous la dépendance de ces mouvements et parfois influencent cette dynamique.

Signé en décembre 2020, le projet R&D « CELLules HYdro-SEdimentaires au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis » (CELHYSE) entre le Parc et l'Unité Mixte de Recherche 7266 LIENSs CNRS - La Rochelle Université a **pour objectif d'améliorer l'état des connaissances actuelles sur les dynamiques hydro-sédimentaires, d'évaluer des unités de gestion sédimentaire et de contribuer à la sensibilisation du plus grand nombre s'agissant de ces mêmes dynamiques.** En définissant, des cellules sédimentaires au sein de son périmètre, le Parc soulève la question d'unités de gestion à préserver ou à considérer pour guider les mesures et les projets de gestion au sein du Parc (activités anthropiques, projets, etc.). Afin de favoriser auprès du plus grand nombre la compréhension des écosystèmes marins et estuariens, les travaux réalisés permettront la production de contenus rédactionnels et visuels à destination du grand public.

En 2021, une première version de la synthèse sur les fonctionnements hydrosédimentaires à l'échelle du Parc a été produite et présentée en comité de pilotage réunissant différents experts et gestionnaires. La version qui sera finalisée en 2022 précisera les éléments caractérisant les « cellules hydrosédimentaires », ces compartiments spatiaux du Parc ayant un fonctionnement relativement autonome par rapport aux compartiments voisins. En parallèle, le script de la vidéo - un des outils permettant de sensibiliser les publics à ces enjeux de mobilité du littoral - a été écrit et aboutira en 2022 à la production d'une vidéo grand public.

**Période de mise en œuvre : décembre 2020 – juin 2022**



#### Connaissance et évaluation de l'état des Habitats benthiques Côtiers (Projet CoEHCo)

Ce projet, débuté au printemps 2020, a pour objectifs de déployer des protocoles de suivis de l'état écologique sur 4 habitats benthiques côtiers à l'échelle du Parc : prés-salés, récifs d'hermelles, herbiers de zostère naine, habitats sédimentaires intertidaux.

Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Parc, chef de file, et la LPO, au titre de la gestion ou de la co-gestion des Réserves naturelles nationales.

En complément, plusieurs institutions et bureaux d'études, sollicités dans le cadre de marchés ou prestations, mettent en œuvre les opérations terrains et analytiques des suivis : le CEN Nouvelle-Aquitaine, l'Ifremer, POSEIDON et le CNRS-LIENSs, pour l'étude des fonctionnalités des prés-salés, des récifs d'hermelles, des herbiers de zostères naines et de habitats sédimentaire intertidaux, respectivement.

Les suivis de la fonctionnalité ichtyofaune des prés-salés ont été menés en 2021 (mai, juillet, septembre 2021), le protocole national prévoyant de le déployer tous les deux ans. Pour la deuxième année consécutive les suivis des récifs d'hermelles (mars et septembre 2020 et 2021), pour les herbiers de zostères naines (août 2020 et 2021) et pour les habitats sédimentaires intertidaux (novembre 2020 et 2021) ont été menés. Les données acquises sont en cours de traitement. Les premiers rapports d'analyse ainsi que deux synthèses des connaissances sur l'état des herbiers de zostères naines et des champs de macrolagues des estrans à l'échelle du Parc seront livrés au premier trimestre 2022.

En 2021, le projet CoEHCo a permis la tenue d'une formation par le réseau des Réserves naturelles de France (RNF), avec le soutien particulier de la LPO, pour guider les gestionnaires d'espaces naturels dans l'harmonisation des techniques d'évaluation de la fonctionnalité pour l'ichtyofaune des prés-salés au sein du Parc.

L'année a été marquée par le rassemblement de comités techniques dédiés à chacun des quatre habitats concernés par le projet. Ces réunions visent à échanger sur les méthodologies employées, les résultats obtenus, à réfléchir et discuter de l'ajout, de la pérennisation et de la mutualisation de certaines stations entre les structures impliquées dans les suivis à l'échelle du territoire.

Comme en 2020, un comité d'information a été tenu en juillet 2021 réunissant une trentaine de participants afin de partager l'avancement du projet à l'ensemble des acteurs du territoire.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/131>

**Période de mise en œuvre : 2020- 2023**



### **Cartographie des habitats benthiques Côtiers par analyse d'images satellites (Projet CartoEhCo)**

Ce projet a pour objectifs de localiser et estimer les surfaces de trois habitats benthiques côtiers par analyse d'images satellites : les macro-algues en zones intertidales sur zones rocheuses, les herbiers de zostère naine, les prés-salés. Il vise également à produire une analyse historique d'évolution surfacique des herbiers de zostère naine entre 2000 et 2022, à l'échelle du Parc.

La mise en œuvre opérationnelle du projet a été réalisée par le bureau d'études I-sea, en étroite relation avec les Réserves naturelles nationales (Moëze Oléron, Marais d'Yves, Lilleau des Niges, Baie de l'Aiguillon et Casse de la Belle Henriette), l'association OBIOS, et le Parc.

En 2021, le projet a été prolongé par avenant pour 6 mois. Cette prolongation a porté sur une amélioration de la qualification des résultats cartographiques obtenus (particulièrement sur le secteur de la baie de Bonne Anse) et sur la livraison d'un retour d'expérience dédiée à la méthodologie cartographique déployée.

Ces deux objectifs complémentaires donneront lieu à deux rapports dédiés. Pour accompagner la livraison des résultats du projet, une visioconférence de restitution a été proposée le 10 novembre 2021 à laquelle une cinquantaine d'acteurs locaux a pu participer.

Les données cartographiques seront disponibles au téléchargement sur la page du plan de gestion du Parc (couche habitats benthiques à enjeu majeur de préservation), début 2022.

Ainsi grâce à cette étude l'évaluation surfacique actualisée dans le périmètre du Parc indique une surface :

- des herbiers de zostère naine de 2 265 ha,
- des prés salés de 3 870 ha,
- des macroalgues sur les estrans rocheux de 5 300 ha.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/18>

**Période de mise en œuvre : 2019-2022 (avec avenant de prolongation)**



## Connaissance de la mégafaune marine par survols aériens (Projet SPEE - Suivi de la mégafaune marine au large des Pertuis charentais, de l'Estuaire de la Gironde et de Rochebonne)

Lors de l'élaboration du plan de gestion, un déficit de connaissances a été identifié pour différentes espèces (oiseaux marins côtiers et à large répartition océaniques, mammifères marins, tortues marines). Pour y remédier, le Parc a conclu un contrat de recherche et développement avec l'Observatoire Pelagis pour déployer un projet scientifique sur la mégafaune marine, intitulé SPEE.

L'objectif principal de ce projet est de synthétiser la connaissance disponible et de collecter de nouvelles données sur la mégafaune marine, par campagne aérienne réalisée sur le périmètre du Parc ainsi que sur celui de la ZPS « Pertuis charentais-Rochebonne ». Ces campagnes d'acquisition de données visent les oiseaux marins, les mammifères marins et tortues marines, les raies, requins et grands poissons visibles, les macro déchets flottants en surface ainsi que la fréquentation nautique (pêche, plaisance, trafic maritime, engins de pêche, etc.). Depuis 2019, elles ont eu lieu chaque année, 4 fois par an au printemps, été, automne, hiver.

Les trois survols de 2021, co financés par la Région Nouvelle Aquitaine, ont permis de compléter les données, le dernier survol hivernal sera réalisé tout début 2022 pour clore cette campagne de trois ans d'acquisition de données.

En 2021, le rapport final d'analyse des deux premières années de campagne a été livré, ce rapport permet d'établir pour plusieurs espèces ou groupe d'espèce des modèles d'habitats. Connaissance importante pour la gestion et intégrée au travail d'analyse risque pêche.

Le rapport relatif à l'évaluation des finalités relatives aux oiseaux marin, mammifères marins et macro déchets flottants a également été livré, il permet d'amorcer la réflexion relative au tableau de bord pour ces finalités.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/116>

**Période de mise en œuvre : 2019-2022 (prolongation du projet d'un an grâce au co-financement de la Région Nouvelle-Aquitaine)**



## Étude sur les mouvements migratoires et les habitats de l'esturgeon d'Europe (Projet MOMIE - MOUvements MIgratoires de l'Esturgeon Européen - Habitats en mer et retour des géniteurs en fleuves)

Pour améliorer les connaissances sur l'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) en milieu marin, une étude réalisée par l'IRSTEA, avec une contribution financière de l'Office français de la biodiversité au niveau national, a débuté en 2019. Piloté par la délégation de façade atlantique, le Parc est membre du comité de pilotage de ce projet.

Les données récoltées depuis le début du projet vont alimenter le portail national des données sur les poissons migrateurs (Ponapomi) et également apporter des éléments de connaissance majeurs pour le Parc sur le fonctionnement écologique dans le secteur de l'estuaire de la Gironde, notamment avec l'élaboration d'une cartographie modélisant les habitats préférentiels des esturgeons. Cette modélisation a été réalisée en 2021, la production des livrables finaux (rapport, couche SIG) est attendue pour le début d'année 2022. Les résultats de cette modélisation ont été présentés à l'occasion du comité de pilotage du projet qui s'est tenu en décembre 2021.

**Période de mise en œuvre : 2019-2023 (en raison de la crise sanitaire le recrutement du post doctorat pour réaliser la modélisation des habitats a été retardé)**





## Mise au point de protocoles et d'indicateurs pour l'évaluation des macro-algues de rives (Projet EVALG)

Les algues de rives sur estrans rocheux constituent un habitat à enjeu de préservation pour le Parc ainsi qu'une ressource exploitée par des professionnels du territoire. Pour la première fois le 5 août 2020, un premier arrêté préfectoral en Charente-Maritime réglemente cette pratique professionnelle. Un besoin de suivi et d'évaluation de l'état des peuplements macro-algaux mais aussi des stocks exploités a ainsi émergé sur le territoire.

Les suivis existants en Bretagne ou issus du suivi des masses d'eau (prévus dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau) seront adaptés pour mieux correspondre aux spécificités locales du Parc et pour répondre aux questions posées ici, à savoir : comment caractériser, définir et suivre le développement, l'état écologique et la fonction des différents peuplements de macro-algues intertidales ? Comment évaluer et suivre l'état écologique des bancs de macro-algues exploitées ? Quels impacts les différents types d'exploitations peuvent avoir sur ces bancs ? Quels sont les stocks de macro-algues exploitables durablement et quelle méthode pour les quantifier ?

En 2021, trois protocoles ont été élaborés par le CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues) en lien avec les experts scientifiques et les professionnels récoltants réunis au sein du comité de suivi du projet. Chaque protocole répond à des questions différentes et s'appuie sur les travaux menés par ailleurs dans le cadre de la DCSMM notamment. Ils ont ensuite été testés avec le concours de l'association OBIOS, de CAPENA, du CPIE Marennes Oléron (IODDE) et des agents de l'équipe opération du Parc. Ces acteurs seront en charge du déploiement de ces protocoles en 2022.

**Période de mise en œuvre : 2020-2023**



### Étude sur le maigre

Le maigre commun (*Argyrosomus regius*) est un poisson migrateur qui suscite un intérêt fort de la pêche maritime professionnelle et de loisir. L'enjeu pour le Parc naturel marin est de préserver cette ressource halieutique d'importance locale, en améliorant la connaissance et en impliquant les pêcheurs pour une exploitation durable de cette espèce.

Pour améliorer la connaissance sur l'exploitation du maigre fréquentant les eaux du Parc et mieux le préserver, le Parc s'est associé à l'IFREMER, dans un premier temps, afin de développer en 2021 des indicateurs basés sur le poids et la taille des poissons capturés sur les dernières décennies, à partir de trois méthodes recommandées par le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer). Les résultats de ces travaux seront présentés début 2022.

Pour approfondir ces analyses, le Parc s'est engagé auprès de l'IFREMER, l'AGLIA, des comités des pêches et plusieurs organisations de producteurs au sein du projet ACOST (Amélioration de la Connaissance sur les STOCs du golfe de Gascogne). Pendant 5 ans, des suivis seront menés sur quatre espèces du golfe de Gascogne - le lieu jaune, le merlan, le rouget barbet et le maigre - afin d'évaluer les populations et d'assurer leur exploitation de façon durable. Le Parc contribue à ce projet sur les actions concernant le maigre.

Cela permettra :

- d'établir l'aire de fréquentation de la population de maigre exploitée dans le Parc grâce à des marquages qui seront effectués au mois de juin par le Parc en collaboration avec les pêcheurs professionnels ;
- d'évaluer le nombre de maigres adultes reproducteurs, à l'aide d'une méthode innovante basée sur la génétique ;
- de préciser l'évaluation de la population et de son exploitation en mettant à jour les paramètres biologiques de cette espèce.

Un important travail de collecte d'échantillons génétiques a été mené en 2021. Les marquages de 20 individus adultes prévus en juin n'ont malheureusement pas pu avoir lieu du fait de retard de dédouanement dans les balises de marquage commandées, celles-ci seront mises en place en 2022.

En parallèle de ce projet et dans le cadre d'un stage de MASTER 2, le Parc s'est intéressé en 2021 aux pratiques de la pêche de loisir du maigre et a réalisé un diagnostic sur les différentes techniques de pêche utilisées, leurs périodes et les zones d'utilisation, le nombre de pratiquants par secteurs géographiques et l'évaluation du nombre et poids des captures.

Toutes ces données participent à améliorer les connaissances sur les populations de maigre pour en assurer une exploitation durable.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/143>

**Période de mise en œuvre : 2020-2025**

### Étude sur la seiche (Projets CEPHASTOCHE & SOPOPOND)

Les pêcheurs professionnels du Parc sont impliqués dans le renouvellement de cette espèce très importante pour un grand nombre d'armements (2<sup>ème</sup> espèce la plus importante en poids et 3<sup>ème</sup> en termes de valeur dans le Parc). Ils ont souhaité ainsi multiplier l'installation de pondoirs afin d'optimiser les chances d'éclosion des œufs de seiche et ainsi participer au renouvellement de l'espèce. Le Parc a accompagné financièrement cette initiative en 2020, tout en engageant un travail d'amélioration de la connaissance de la population de seiche exploitée dans le Parc en parallèle.

Dans cette optique, le projet CEPHASTOCHE a été élaboré avec La Rochelle Université, en partenariat avec les pêcheurs professionnels et le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNM BA). Il a pour objectifs d'étudier les traits biologiques de la seiche commune (*Sepia officinalis*).

À partir d'individus collectés en 2021 dans trois sites de pontes et de nourriceries majeurs du golfe de Gascogne (bassin d'Arcachon, pertuis charentais et baie de Quiberon), le projet CEPHASTOCHE va réaliser des analyses sur la structuration de la population, les stratégies de reproduction et les caractéristiques des reproducteurs, et les performances de croissance des juvéniles en fonction des facteurs environnementaux des différentes zones de nourriceries. Ce travail d'analyse débute et permettra de différencier d'éventuelles sous-populations de seiches exploitées dans le golfe de Gascogne et d'apporter des éléments pour en assurer une exploitation durable.

Des échantillonnages complémentaires seront menés en 2022 pour compléter ces travaux en vue d'une évaluation des populations de seiche exploitées dans le Parc.

Dans le cadre de ces travaux sur la seiche, et en parallèle de la mise en place de pondoirs, les CRPME de Charente-Maritime et de Gironde, en collaboration avec le PNM BA et CAPENA, ont lancé des actions pour mettre au point un protocole visant la survie et la maturation des œufs de seiche fixés sur les engins de pêche.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/144>

**Période de mise en œuvre : 2020-2022**

## → Connaissances relatives aux activités maritimes et aux usages

### État des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin

Les connaissances actuelles concernant l'activité de pêche professionnelle dans le Parc proviennent du Système d'Information Halieutique de l'IFREMER et sont recueillies dans le cadre de collectes de données nationales réalisées pour le compte de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). Ces informations ne permettent pas une approche

suffisamment fine de l'activité pour les besoins du Parc. Il est donc apparu nécessaire de réaliser un état des lieux plus précis et complet de l'activité de pêche dans le Parc en s'appuyant sur les connaissances et données des comités des pêches et organisations de producteurs.

Cet état des lieux réalisé en 2021 permet au Parc **d'avoir une vision précise et exhaustive de l'activité de pêche professionnelle dans le périmètre du Parc naturel marin.**

Il décrit et analyse les activités de pêche se déroulant au sein du périmètre de la zone d'étude, soit le périmètre du Parc et la zone de protection spéciale "Pertuis Rochebonne". Il fournit des informations détaillées pour l'analyse de risque pour la conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires (dans le cadre du projet ARPEGI). Enfin, il analyse l'activité des flottilles ou métiers concernés, préalablement à la mise en œuvre de futures actions de soutien socio-économique à la filière (maintien de la diversité des métiers, diversification des espèces exploitées, valorisation des bonnes pratiques). Cet état des lieux présente également une synthèse de l'encadrement réglementaire de l'activité pour l'ensemble des pratiques.

**Période de mise en œuvre : 2020-2021**

### → **Connaissances relatives aux pressions exercées sur le milieu**

#### **Synthèse scientifique sur la turbidité et ses effets sur les écosystèmes (projet TURBI EGMP)**

Dans un écosystème côtier et estuarien soumis à des variations turbides importantes, se pose la question de la part et de l'impact des activités et travaux engendrant des remises en suspension de sédiments – notamment les activités de dragage et d'entretien des chenaux et canaux – sur les habitats et les espèces (bivalves, poissons, phyto-zoo-plancton). Au-delà de la qualification de cet impact en termes d'apports supplémentaires se pose la question des effets sur le compartiment vivant, effets à qualifier et à quantifier, identification des seuils et des durées d'exposition pouvant induire des effets sur les habitats et les espèces.

La bibliographie réalisée en 2021 par les bureaux d'étude I-Sea-Setec-Invivo a permis la synthèse des données disponibles sur la turbidité dans le Parc. Elle permet désormais de mieux connaître les activités anthropiques et leurs impacts et de caractériser les effets de la turbidité sur le vivant. Elle propose également certains indicateurs pour suivre ces effets.

En 2022, un travail de vulgarisation sera entrepris afin vulgariser ces éléments de connaissance d'importance pour une compréhension à la portée de chacun.

**Période de mise en œuvre : 2020-2022 (2022 pour vulgarisation)**



#### **Effets des pesticides et microplastiques sur les coquillages élevés (Projet AQUAECO)**

Les fortes mortalités d'huîtres et de moules constatées ces dernières années ont amené le Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime à s'associer aux Universités de La Rochelle et de Bordeaux pour développer **un projet de recherche portant sur les effets des pesticides et des microplastiques sur les coquillages élevés.**

L'étude des effets de ces contaminants sur les huîtres et les moules a été menée dans le cadre d'une thèse portant sur des tests en conditions contrôlées de laboratoire à différents stades du cycle de vie et d'un post-doctorat étudiant les niveaux et effets de ces contaminations à partir de prélèvements dans le milieu.

Ce projet débuté il y a 3 ans a permis de mettre en évidence **des effets négatifs importants des microplastiques sur le développement des huîtres** (embryons et stades larvaires) en diminuant leur vitesse de nage, diminuant leur croissance sur le premier mois et entraînant des comportements de microfermetures valvaires chez les adultes beaucoup plus importants,

traduisant un stress des individus exposés. Les travaux menés dans le cadre de ce projet ont également montré **des effets inter-générationnels de l'exposition à ces microplastiques**, avec des taux de malformation ou d'arrêt de développement plus importants chez les larves issues d'individus exposés.

Les actions menées dans ce projet ont également démontré le rôle adsorbant des plastiques conchylicoles présents dans le milieu : ceux-ci servent de fixation et concentrent de nombreux composés polluants tels que le naphthalène ou le biphenyl mais aussi des phtalates et de nombreux métaux lourds (cuivre, étain, zinc et cadmium). Les suivis environnementaux effectués ont également montré des contaminations en pesticides et en microplastiques des huîtres et moules présentes dans le milieu naturel avec près de deux fragments de microplastiques par gramme de chaire chez les moules contre 0,4 chez les huîtres.

Une réunion de restitution des résultats de ce projet sera organisée début 2022 pour les valoriser et discuter des mesures de réduction des pollutions constatées avec les collectivités territoriales et la Chambre d'agriculture.

#### **Période de mise en œuvre : 2019-2021**

#### **Evaluation des interactions entre conchyliculture et milieu marin : techniques de limitation de l'envasement (projet LIMITENVASE)**

Les professionnels de la conchyliculture souhaitent trouver des moyens efficaces pour limiter l'envasement sur leurs concessions. Dans le cadre de ce projet d'innovation ostréicole, des tests de nouvelles techniques de production sont réalisés.

Le Parc naturel marin contribue à ce projet aux côtés des professionnels pour que l'analyse des effets environnementaux des différentes techniques de désenvasement soit intégrés à l'étude. Les effets sur les habitats marins sont en particulier étudiés dans le cadre d'un projet d'évaluation des impacts sur l'environnement et sur l'envasement des pratiques actuelles en fonction des zones de production. En 2021, les suivis piézométriques et les prélèvements benthiques pour étudier les effets de ces différentes techniques de production ont été effectués sur plusieurs sites. L'analyse de ces mesures et des prélèvements sera menée en 2022.

#### **Période de mise en œuvre : 2020-2022**

#### **Mise en œuvre d'un réseau d'observatoires des activités de loisirs dans les Parcs naturels marins des estuaires picards et de la mer d'Opale, du Bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du Cap corse et de l'Agriate (projet RESOBLO)**

Le projet REseau d'OBservatoires des activités de LOisirs (RESOBLO) consiste à instaurer des démarches pérennes de recueil de données (et de renseignement des indicateurs) répondant aux besoins sur les usages de loisirs dans les parcs naturels marins, de développer les échanges inter-parcs sur cette thématique, et de mutualiser les connaissances et leurs méthodes d'acquisition. Le Parc accueille la coordination de ce projet qui s'inscrit dans quatre parcs naturel marins.

RESOBLO se décline en trois phases programmées entre 2020 et 2023 :

- Phase A : une phase préparatoire à la mise en place des actions d'observation qui vise à définir précisément les objectifs des observatoires à créer
- Phase B : la phase de recueil des données avec la mise en place de campagnes d'observation
- Phase C : la phase de valorisation des données recueillies et de production des indicateurs.

2021 a été l'année de mise en place des campagnes d'acquisition de connaissances pour le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Deux actions principales ont été mise en place :

- Trois survols aériens durant la période estivale ont permis d'acquérir des données sur la fréquentation des Pertuis et de l'estuaire de la Gironde pour des activités de loisirs. Ces données permettront de produire des analyse précises de la spatialisation des activités.
- Une enquête à destination des plaisanciers a été lancé entre les mois de juin et de

novembre. Au total, plus de 1400 plaisanciers ont répondu à notre questionnaire. Cette étude a pour but de recueillir des informations les profils des plaisanciers, leurs pratiques, leurs équipements ou encore leurs connaissances du Parc.

D'autres travaux de recueils de données sur les usages de loisirs ont également été lancés durant l'année 2021 et concernent le recensement des prestataires d'activités nautiques, le test de protocoles pour l'évaluation des pressions de la pêche à pied de loisirs sur les herbiers de zostère et les champs de blocs (avec le CPIE Marennes-Oléron), ou encore le lancement d'un projet pour développer un système permettant de mesurer automatiquement les fréquentation des ports et des zones de mouillage à partir de webcam.

### Période de mise en œuvre : 2019-2023



### Etude sur le dérangement des oiseaux d'eau côtiers au sein du Parc

Pour maintenir voire augmenter les populations d'oiseaux en période internuptiale sur le long terme, le Parc a la responsabilité d'assurer la quiétude des oiseaux afin qu'ils disposent de conditions de repos et d'alimentation favorables. Ce projet a pour objectif d'évaluer l'effet des activités humaines sur le comportement de l'avifaune côtière des oiseaux d'eau côtiers migrateurs et hivernants.

Pour y parvenir, un protocole de suivi et de quantification du dérangement des oiseaux d'eau côtiers, établi par l'Unité Avifaune Migratrice de l'OFB, est déployé depuis 2020 à l'échelle du Parc. 9 sites échantillons, reflétant la diversité d'usages et d'espèces que le Parc accueille, font ainsi l'objet d'un passage bimensuel.

A partir des données acquises et des résultats partagés, des mesures pourront être proposées afin de concilier le maintien des activités économiques et de loisirs, et l'importance de la zone à l'échelle internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau côtiers.

En 2021, suite à l'attribution d'un cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine, le coordinateur de projet a été recruté (arrivé mi-juillet). Un premier comité de pilotage et un comité technique ainsi se sont tenus afin de présenter les avancées du projet, les nouveautés et les perspectives en termes d'analyses notamment. Un échange avec les différents contributeurs (Unité Avifaune Migratrice, Service départemental 17, Parc) a également été organisé afin de dresser un premier bilan sur les travaux effectués et de recueillir les retours d'expérience de chacun.

Depuis le mois de novembre, les deux nouveaux sites du Fier d'Ars et de l'anse du Verdon-sur-Mer ont été intégrés à l'étude. Désormais, le suivi couvre l'ensemble des secteurs initialement identifiés lors de l'élaboration du projet.

En matière d'analyses, un traitement des données a été initié en 2021 et quelques résultats préliminaires ont ainsi pu être présentés aux partenaires et contributeurs de l'étude. La deuxième phase d'analyse, plus approfondie, débutera au printemps 2022.

### Période de mise en œuvre : 2021 – 2024



## Axe ② : Faire parler les données, réaliser de suivis pour préciser l'état des lieux et renseigner le tableau de bord du Parc

L'eau et les sédiments constituent des matrices supports physiques à la composante vivante pélagique, démersale ou benthique des écosystèmes marins. Milieux de vie, ces matrices physiques sont des éléments constitutifs des habitats abritant de nombreuses fonctions (frayère, nourricerie, lien trophique de la chaîne alimentaire, etc.) pour de nombreux groupes écologiques de l'écosystème. L'eau et les sédiments sont considérés comme des matrices intégratrices pour lesquelles une meilleure caractérisation est nécessaire afin de mieux gérer leurs impacts sur la biocénose, mais également afin de maintenir les activités maritimes dépendantes de la qualité de l'eau.

### Préfiguration de l'observatoire des données sur les sédiments

Le plan de gestion à 15 ans du Parc (2018 - 2033) a ciblé comme enjeu « une qualité des sédiments permettant le bon fonctionnement des écosystèmes marins et des activités maritimes » et comme objectif une qualité des sédiments maintenue ou améliorée.

En ce qui concerne les sédiments, les données existantes sur la qualité des sédiments sont majoritairement acquises par les opérateurs portuaires dans le cadre du suivi des arrêts préfectoraux autorisant les opérations de dragages et de gestion des sédiments.

Afin de répondre aux objectifs attendus de maintien ou d'amélioration de la qualité des sédiments, il convient d'établir un état des lieux des données et suivis existants sur cette matrice afin de proposer un indicateur pertinent, ou et de proposer l'acquisition de données complémentaires (stations, contaminants) nécessaires pour suivre l'évolution de la qualité et travailler avec les acteurs du littoral et des bassins versants pour mener à bien des actions visant l'amélioration continue de la qualité des sédiments et de la qualité écologique des habitats sédimentaires.

Le travail de compilation et d'analyse des données a été initié en 2021 et se poursuivra en 2022 en particulier :

- avec la présentation de l'état de lieux de qualité des sédiments marins et des tendances observées entre 2013 et 2019 ;
- les propositions en termes d'acquisitions de données complémentaires ;
- la proposition d'indicateurs permettant le suivi des niveaux d'exigence inscrits dans le plan de gestion du Parc ;
- l'étude de faisabilité d'un observatoire de la qualité de sédiments marins et estuariens.

Le comité technique de ce projet sera réuni en 2022.

### Période de mise en œuvre : 2021-2022

### Synthèse et analyse des données de quantité et qualité de l'eau produites à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (projet « Bilan Eau »)

L'objectif de cette étude est de disposer d'une analyse globale actualisée de l'ensemble des données relatives aux apports d'eau douce et à la qualité de l'eau produites à l'échelle du Parc, afin :

- de prioriser les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau du Parc ;
- de mettre en place un réseau de suivi pérenne destiné à alimenter le tableau de bord du Parc (indicateurs) ;
- d'évaluer l'efficacité des actions et l'atteinte (ou non) des finalités du plan de gestion.

Elle se décline en 3 opérations :

- 1- **état des connaissances et collecte des données de « quantité et qualité » de l'eau existantes à l'échelle du Parc.** L'objectif est de disposer d'un état des lieux des données existantes (y compris les métadonnées) collectées en routine ou dans le cadre de projets ponctuels.

- 2- **analyse et exploitation des données « apports en eau douce » et « qualité de l'eau » dans le Parc, au regard des finalités du plan de gestion.** L'objectif de cette opération est de disposer :
- d'une analyse exhaustive de ces données pour caractériser la qualité de l'eau et les apports d'eau douce à l'échelle du Parc et leur évolution spatio-temporelle, permettant d'identifier les points « noirs » et problématiques prioritaires ;
  - d'une analyse des données disponibles au regard de chaque finalité du plan de gestion et de leur niveau d'exigence ;
  - des seuils et niveaux d'exigence des finalités pour lesquelles cela n'est pas encore fixé dans le plan de gestion afin d'évaluer leur atteinte (ou non) dans le cadre du développement du « tableau de bord » du Parc ;
  - d'une analyse de la suffisance des suivis réalisés en routine et de façon pérenne dans le Parc pour l'évaluation de l'atteinte des finalités du plan de gestion.
- 3- **propositions et perspectives pour les suivis des apports d'eau douce et de la qualité de l'eau dans le Parc et les actions opérationnelles.** L'objectif de cette opération est de fournir au Parc un plan opérationnel de déploiement, de façon à poursuivre le travail engagé dans cette prestation et assurer une évaluation régulière et efficace de l'atteinte des finalités du plan de gestion.

2021 a été consacrée à la rédaction du Cahier de Clauses Techniques et Particulières (CCTP), à la publication du marché et à la sélection du prestataire. La réunion de lancement du projet a eu lieu le 6 décembre 2021.

#### **Période de mise en œuvre : 2021-2023**

#### **Mise en place d'une bouée équipée de sondes dans la baie de l'Aiguillon pour le suivi de la qualité de l'eau**

Le Parc a mis en place, en mars 2021, une bouée équipée de sondes pour suivre la qualité de l'eau au cœur de la baie de l'Aiguillon. Cette bouée a été mise à l'eau grâce à l'appui des agents du service des Phares et Balises (subdivision de La Rochelle -Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique). Ils ont également conçu un support spécifique pour fixer et protéger le matériel de mesure sur la bouée d'eau saine\*, et en faciliter son entretien.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Parc, les agents de la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon assureront la maintenance de cette sonde dont le nettoyage régulier garantit l'acquisition de données de qualité.

Cette bouée vient compléter le réseau existant dont les deux premières bouées ont été installées en 2019 à proximité des concessions d'élevage conchylicole, aux exutoires de la Charente et de la Seudre. Cette action était portée par le Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime (CRC17), avec le soutien technique et financier du Parc.

Cette sonde, tout comme les deux premières, permet de mesurer les principaux paramètres physico-chimiques qui caractérisent le milieu : la température, la salinité, la turbidité, l'oxygène dissous, la chlorophylle a. Ces mesures seront réalisées à haute fréquence, c'est-à-dire toutes les 10 minutes et sont transmises sur un serveur toutes les 24 heures. Une visualisation sur une plateforme web et récupération de ces données sera possible sur demande auprès du Parc.

Ces informations constituent une aide précieuse pour l'évaluation de l'état global des masses d'eau (écologique et chimique). Elles permettront également d'améliorer la connaissance sur les effets des variations de la salinité sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et les coquillages élevés ainsi que sur les besoins du milieu concernant les apports d'eau douce.

*\* Une bouée d'eau saine indique une zone de navigation sans danger pour les marins.*

#### **Période de mise en œuvre : En cours depuis 2021**

### Programme de surveillance des macrodéchets échoués et microplastiques

Ce projet constitue le déploiement et la mise en œuvre du réseau de suivi des macrodéchets échoués à l'échelle du Parc. Il est intégré à la démarche nationale de déploiement du programme de surveillance de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), piloté par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).

Mi-avril, les agents du Parc, du CEDRE, et leurs partenaires, se sont retrouvés sur le littoral pour mettre en place 4 nouveaux sites de surveillance des déchets échoués, portant le réseau de suivis à 12 sites dans le Parc :

- 2 sites sont suivis directement par les agents du Parc : "Bonne Anse" et "Pointe d'Arçay" ;
- 1 site en rive droite de l'estuaire de la Gironde "Baie de Talmont" à Talmont-sur-Gironde, dont le suivi est financé par le Parc dans le cadre d'une prestation confiée aux associations 'Environnat' et Obios ;
- 1 site sur l'estuaire du Payre suivi par l'Association de l'Estuaire du Payre dans le cadre d'une convention avec le CEDRE.

2 autres sites, sur l'île d'Oléron, sont financés par le Parc dans le cadre d'une prestation confiée à la LPO. Les autres sites sont suivis par d'autres partenaires sur le territoire (Société TEO, Réserve naturelle de Mœze-Oléron, Communauté de commune de l'île de Ré, CPIE Médoc, etc.) sur fond propre ou dans le cadre d'un conventionnement avec le CEDRE.

Le Parc assure l'animation du réseau d'acteurs à son échelle : échanges et partage des retours d'expérience, partage des résultats, etc.

Les suivis sont réalisés 4 fois/an, sur un linéaire de 100 m de large (du haut de plage jusqu'à la laisse de mer). Tous les déchets visibles à l'œil nu sont ramassés (> à 2,5cm), triés et classés selon le protocole OSPAR. Les déchets < à 2,5cm (mésodéchets et grands microplastiques) sont étudiés dans le cadre d'un protocole spécifique développé par le CEDRE. Actuellement, ce protocole est expérimenté sur les 2 sites suivis par les agents du Parc.

Dans le cadre d'une convention de partenariat renforcé entre l'OFB et le CEDRE, le CEDRE produit une synthèse annuelle pour chaque Parc.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/169>

**Période de mise en œuvre : pluriannuel depuis 2017**

### Suivi des nourriceries côtières (Projet SUIVINOUR)

Le Parc abrite un nombre important de nourriceries de poissons. Afin d'avoir une vision plus précise des nourriceries présentes au sein du Parc et de leur état de santé, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et Agrocampus Ouest ont réalisé une synthèse à la demande du Parc en 2019. Le travail a permis de concevoir le plan d'échantillonnage adéquat pour mettre en œuvre des campagnes de suivi des nourriceries côtières complémentaires à celles existantes.

Les suivis annuels menés depuis 2019 permettent d'acquérir des données complémentaires à celles des campagnes NURSE (réalisées par l'IFREMER à plus de 6 mètres de profondeur) pour caractériser l'état de santé des nourriceries, notamment en zones peu profondes.

En 2021, les suivis menés avec les pêcheurs ont permis de réaliser 63 traits de chalut au cours de deux semaines de campagnes menées dans les pertuis, l'estuaire de la Gironde et son ouvert. Ces campagnes ont permis de récolter des échantillons de macrobenthos et de poissons et crustacés dont l'analyse nous informera sur les distributions de ces espèces juvéniles dans le Parc. L'interprétation de toutes ces données collectées au terme de 5 années de campagnes permettra de mettre à jour la cartographie préférentielle des zones de nourriceries pour les principales espèces observées, en tenant compte de la variabilité interannuelle du milieu.

Ces suivis seront donc reconduits au moins jusqu'en 2023 afin de produire des indicateurs de santé de ces nourriceries intégrant la variabilité climatique interannuelle inhérente à ces zones.



Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/147>

**Période de mise en œuvre : 2019-2024**

### **Suivi des gisements de palourdes exploités**

Les palourdes sont exploitées tant par les professionnels que par les pêcheurs de loisirs. Soumis aux changements environnementaux ainsi qu'à la pression d'exploitation, certains gisements de bivalves font l'objet de suivis. En plus des trois gisements déjà suivis par le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins (CDPMEM) de Charente-Maritime et la Communauté de communes de l'Île de Ré, deux gisements sont suivis par le Parc. Ainsi ce sont l'ensemble des 5 gisements de palourdes classés pour la pêche à pieds professionnelle qui sont suivis et dont les niveaux de population sont annuellement évalués.

Cette évaluation globale de l'état respectif de chaque gisement est complétée par les données de prélèvement sur ces gisements, à partir des déclarations obligatoires pour les pêcheurs professionnels, et par enquête auprès des pêcheurs de loisirs sur les gisements considérés. Cette évaluation est prévue en 2022 dans le cadre d'un stage.

Rapports disponibles : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/141>

**Période de mise en œuvre : 2017-2023**

### **Suivis larvaires et évaluation du captage de naissains d'huîtres et de moules (Projet SUIVICAPT)**

Le captage de naissain d'huître creuse et de moule dans les pertuis charentais est une activité très importante pour toute la filière conchylicole française. Cette activité est possible grâce aux conditions environnementales spécifiques des pertuis. Le Parc vise un maintien de bons niveaux de captage d'huîtres et de moules formalisé dans une finalité dédiée de son plan de gestion.

CAPENA réalise un suivi depuis plus de 20 ans des capacités de captage de naissain d'huîtres creuses et de moules en différents points proches de concessions. Ces suivis sont réalisés sur l'émission des larves (d'huîtres et de moules) et également au niveau du captage des naissains sur les concessions de professionnels. Le Parc contribue à ces suivis depuis 2018.

Une étude a été lancée en 2020 sur le maillage nécessaire pour avoir un suivi représentatif à l'échelle des principales zones du Parc. Les conclusions ont permis d'abandonner certains points de suivis de larves au sud du bassin (qui étaient redondants) pour les reporter sur d'autres zones d'intérêt non suivies plus au Nord dans le pertuis breton. Malheureusement les suivis larvaires sur ces nouveaux points n'ont pas pu débuter en 2021 faute de moyens nautiques. Ils devraient pouvoir commencer en 2022 si le budget du Parc le permet.

En 2021, les émissions de larves d'huîtres ont été importantes, représentant la 5<sup>ème</sup> année la plus forte depuis 16 ans, mais avec une disparité géographique : les quantités ont été très fortes ponctuellement en Seudre à la mi-juillet, mais globalement plus importantes sur l'ensemble de la saison au milieu du bassin et en embouchure de Charente.

En 2021, les émissions de larves de moules ont été pléthoriques, avec des pontes nombreuses et successives, de février à début juillet. Les densités de larves ont été les plus importantes jamais observées depuis le début du suivi, que ce soit sur Boyard comme sur Trompe-Sot. Les cohortes ont été synchrones, mettant en évidence un développement larvaire coordonné. Les densités de larves aux 3 stades ont atteint leur maximum en mai. Ces pontes importantes se sont traduites par un captage surabondant sur le secteur des Saumonards, contrairement aux sites situés au nord de la Charente où les sites sont déficitaires en captage de moules.

Le captage d'huîtres de l'année 2021 a été nettement plus élevé que l'année 2020, avec une densité moyenne de naissains vivants 6 fois plus importante. De manière générale, le captage 2021 représente la 2<sup>ème</sup> meilleure année de captage observée depuis 2011 sur coupelle et 1992

sur tube.

**Période de mise en œuvre : pluriannuel**

### Définition des niveaux de référence de captages d'huîtres et de moules

Le plan de gestion du Parc comporte un objectif relatif au maintien d'un bon niveau de captage de naissain d'huître creuse et de moule. Cet objectif nécessite de préciser ce qu'on entend par « bon niveau de captage » et de se doter d'un niveau de référence pour pouvoir évaluer l'atteinte des résultats souhaités à 15 ans.

En 2021, une étude a été réalisée sur la base des données collectées depuis 20 ans dans les pertuis afin de définir ce niveau de référence, en se basant sur une série de données historiques. L'analyse est encore en cours et des propositions ont été formulées par CAPENA qui doivent être discutées avec les experts afin de sélectionner le bon indicateur.

**Période de mise en œuvre : 2021-2022**

### État des lieux des gisements sauvages d'huîtres plates et tests pour leur élevage, réflexion sur leur exploitation par la pêche professionnelle (Projet REFONA)

Le projet REFONA (Restoration of Flat Oyster in Nouvelle-Aquitaine) vise la restauration et la conservation de l'huître plate néo-aquitaine. Le manque de données sur les populations locales dans les Pertuis Charentais et le Bassin d'Arcachon étant important, le Centre pour l'aquaculture, la pêche et l'environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA) va étudier les bancs naturels d'huître plate néo-aquitains et la faisabilité de leur restauration. Ce travail va permettre, sur le long terme, d'envisager la reconquête du milieu par cette espèce indigène.

4 axes de travail structurent ce projet :

#### 1. Inventaire & Diagnostic des populations

Les dernières localisations des gisements néo-aquitains datent des années 1980-1990 dans le Bassin d'Arcachon et de 2015 dans les Pertuis Charentais. Le recensement sera réalisé grâce à des enquêtes auprès des professionnels (conchyliculteurs et pêcheurs), des gestionnaires des aires marines protégées concernées et des associations naturalistes du littoral, mais également auprès des clubs de plongée.

#### 2. État de santé des gisements néo-aquitains

L'analyse de l'état de santé des gisements naturels permettra de savoir si ces derniers sont infectés par les deux principaux parasites de l'huître plate : *Marteilia refringens* et *Bonamia ostreae*. Cette caractérisation pathologique est primordiale pour envisager une restauration et/ou conservation des gisements.

#### 3. Caractérisation génétique de l'huître plate de Nouvelle-Aquitaine

La diversité génétique de l'huître plate sera étudiée grâce à l'analyse de marqueurs génétiques déjà mis au point dans des projets antérieurs.

#### 4. Caractérisation des habitats associés aux gisements de l'huître plate

L'habitat associé aux gisements d'huître plate néo-aquitains et notamment les communautés d'espèces, les compétiteurs et les prédateurs seront décrits afin de comprendre l'environnement dans lequel s'inscrivent les populations d'huîtres plates et leurs éventuels facteurs contraignants. La pression exercée par les activités humaines sur ces populations sera également identifiée.

En 2021 les premières enquêtes auprès des acteurs maritimes ont été menées. Ainsi les clubs de plongée, les pêcheurs à pieds, les ostréiculteurs et les pêcheurs professionnels ont été sollicités pour préciser les zones où l'on peut encore trouver des bancs d'huîtres plates.

**Période de mise en œuvre : 2021-2023**

### Caractérisation de l'intégrité des fonds : qualifier les pertes et perturbations physiques générées par les activités de dragages et d'extraction des sédiments dans le Parc

Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas

**perturbés (DCSMM).**

Le Parc, dans le cadre de son plan de gestion, mais aussi dans le cadre des objectifs environnementaux inscrits dans les Documents Stratégiques de Façade (DSF), s'est engagé dans un travail de recherche et développement pour permettre une qualification et une hiérarchisation des impacts des activités de gestion des sédiments sur le milieu marin.

Ce projet, amorcé en 2020, a permis une première caractérisation de l'impact des activités de dragage, d'extraction de sédiments. Le projet en lien avec les travaux nationaux sur le descripteur de la DCSMM « intégrité des fonds » vise par ailleurs à contribuer à une qualification et une quantification des indicateurs correspondants aux pressions des activités maritimes sur le milieu physique. Il constitue une première étape nécessaire avec pour territoire de travail le périmètre du parc naturel marin, en particulier.

**Période de mise en œuvre : 2020-2022**



## **Axe ③ : Accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux et de la séquence « éviter-réduire-compenser » par les porteurs de projets**

### **Participation à la phase amont des projets soumis à autorisation**

Une des actions les plus régulières de l'équipe du Parc et qui nécessite un fort investissement en temps concerne l'expertise des dossiers transmis par les différents services instructeurs, dans le cadre de demande d'autorisation pour des plans, projets, programmes, travaux au sein du Parc.

Afin que les avis exprimés par les instances du Parc ne se réduisent pas à des sanctions mais participent bien à l'exemplarité des projets et activités se déroulant dans le Parc, il semble essentiel que celui-ci soit associé le plus en amont possible des projets.

En lien avec les porteurs de projets, le cas échéant les bureaux d'étude et les services de l'État instructeurs, l'équipe veille principalement à la prise en compte des enjeux de préservation du territoire et de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).

Dans ce cadre, plusieurs porteurs de projet ont échangé en 2021 avec l'équipe technique du Parc afin de mieux connaître les études et données disponibles, de mieux caractériser les enjeux relatifs au milieu marin et de caler si nécessaires des mesures d'évitement, de réduction et des suivis adaptés. Il s'agissait en particulier du Grand Port Maritime de La Rochelle pour le renouvellement de sa demande d'autorisation de dragages d'entretien, du SYRIMA pour le curage des canaux maritime du Curé, de GSM pour le renouvellement des concessions d'extraction de granulat à Chassiron. Dans le cadre de la rédaction des documents relatifs au débat public sur le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la Direction générale à l'environnement et au climat du Ministère de la transition écologique a sollicité le Parc pour avoir communication des éléments de connaissances relatifs au patrimoine naturel connu au niveau des secteurs projetés.



### **Suivi et accompagnement technique des projets déjà autorisés**

Le Parc suit techniquement les chantiers ou travaux autorisés ayant ou non fait l'objet d'un avis du conseil de gestion du Parc depuis sa création. Les suivis, commissions et travaux ont été maintenus malgré la crise sanitaire, avec :

- le comité de pilotage (et technique) du plan de gestion des sédiments de dragage de l'estuaire de la Gironde, suivant en particulier, l'application de l'arrêté d'autorisation décennale du Grand Port Maritime de Bordeaux. En 2020, l'équipe technique a participé avec le SAGE Estuaire de la Gironde à la construction des fiches de suivis environnementaux inscrits dans les arrêtés d'autorisation du Grand Port maritime de Bordeaux. Ces premiers travaux pourront être présentés au conseil de gestion du Parc.
- la Commission locale d'information et de surveillance du permis de recherche Sud Atlantique organisée via une consultation électronique sur les études menées à ce jour (pêches scientifiques en particulier).

L'équipe technique du Parc a été également impliquée dans les travaux de gestion ou de planification visant à l'organisation des activités mais aussi la réduction de leurs impacts sur le milieu marin. Il s'agissait, en particulier, du schéma territorialisé de dragage de la mer des Pertuis porté par le Conseil départemental de Charente-Maritime, du port de plaisance de La Rochelle et du Grand Port Maritime dont les travaux se sont poursuivis en 2021.

## Axe 4 : Expérimenter et développer des actions de préservation du milieu marin et de diminution des impacts, mettre en place des mesures de gestion

### Coordination des actions de préservation du Gravelot à collier Interrompu en période de reproduction

Le gravelot à collier interrompu est une espèce d'oiseau côtier protégée particulièrement vulnérable en période de reproduction. Les zones de prédilection du gravelot sont également celles de nombreuses activités de loisirs. Les couples nicheurs et leurs couvées sont exposés aux dérangements par les usagers des plages.

La population du gravelot à collier interrompu est en déclin à l'échelle européenne. Pour enrayer ce déclin, le Parc met en place des actions de surveillance et de sensibilisation visant à augmenter le nombre de couples nicheurs et améliorer le taux de réussite de reproduction de l'espèce.

Dans le cadre de l'action nationale "On marche sur des œufs" **le Parc coordonne à l'échelle de son territoire les actions de connaissance, de protection et de sensibilisation pour la préservation de cette espèce fragile.** La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) assure le pilotage et la mise en œuvre du suivi scientifique à l'échelle du littoral du Parc dans le cadre d'un marché. Tous les acteurs du territoire sont investis dans les actions de préservation et de sensibilisation des usagers des plages.

**En 2021 pour la première fois un suivi scientifique exhaustif de tous les sites de reproduction du Gravelot a été menée de façon coordonnée et avec un protocole standardisé.** Six passages autour du 15 de chaque mois d'avril à juillet ont été réalisés sur les 187 km de côte du Parc concernés par le suivi. 128 couples ont été recensés. Les données de ce suivi sont à la disposition de l'ensemble des acteurs du territoire et disponible au téléchargement dans la partie géographique du site. ([https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/?selectedMapLayers=Fond+de+carte%2Cbio\\_atl\\_pnmpg\\_gravelot\\_observations\\_2021\\_lpo\\_pt\\_193](https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/?selectedMapLayers=Fond+de+carte%2Cbio_atl_pnmpg_gravelot_observations_2021_lpo_pt_193))

Le Parc a réalisé et mis à la disposition de l'ensemble des acteurs des outils de communication commun : une plaquette et un panneau d'information. Sur chacun de ces outils un espace libre a été prévu pour l'ajout du/des logos plus locaux. L'unité opération a également participé au balisage de certains nids le nécessitant et fait de la sensibilisation. Les services départementaux 33, 17 et 85 de l'OFB ont également contribué à cette action.

Le Parc a organisé et animé deux réunions du groupe de travail « Gravelot à collier interrompu », l'une en avant saison de préparation des actions de chacun, une seconde à l'automne pour partager nos retours d'expérience et bilan. De très nombreux partenaires et acteurs du

territoire participant à ces actions (suivi, mise en défend, sensibilisation).

### Co-gestion de la Réserve naturelle nationale de la Belle-Henriette

Le Parc apporte un soutien opérationnel régulier à la gestion de la Réserve.

En 2021, une convention relative à la réalisation du prochain plan de gestion de la réserve a été établie. L'équipe technique du parc participera de façon étroite à l'élaboration de ce nouveau plan de gestion en 2022 et veillera à sa bonne articulation avec celui du Parc.

### Période de mise en œuvre : pluriannuelle

### Étude sur la capacité de restauration d'un herbier de zostères naines (Projet DYNAREST)

Dans le cadre du renouvellement de la conduite de transfert des eaux usées de Loix sur l'Île de Ré, les travaux réalisés au printemps 2018 pour le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime ont dégradé les herbiers de zostères naines de la Fosse de Loix.

Il a été constaté une reprise de l'herbier dans certains secteurs impactés. Le choix est fait d'axer le suivi de la restauration par des suivis stationnels et par drone afin d'évaluer les différents processus de restauration passive.

En 2020, des acquisitions terrain (drone et suivi stationnel de l'herbier) ont été réalisés lors des coefficients de vives eaux afin de mieux renseigner les processus de restauration de l'herbier et de proposer des indicateurs de restauration et de pressions adaptés au contexte et à ce type de pression.

En 2021, ce travail a été complété par

- une analyse de l'évolution historique de l'herbier de Loix, par une revue scientifique des projets de restauration active d'herbiers (transplantation, ensemencement, etc.) et des conditions de réussite ou d'échec de ce type de tests.
- des propositions en termes d'indicateurs de pression, des mesures de réduction et de suivis à mettre en œuvre pour ce type de projet.

### Période de mise en œuvre : 2020-2021



### Analyse risque pêche Pertuis Gironde (ARPEGI)

Le projet vise à évaluer les incidences de la pêche professionnelle sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Les directives européennes «Habitat Faune Flore» (DHFF) et «Oiseaux» (DO) listent les habitats et espèces d'intérêt communautaires (respectivement HIC et EIC) qui sont définis comme «à enjeux». Leur présence justifie la définition de sites Natura 2000 dans lesquels il est obligatoire d'évaluer l'impact de toute activité humaine s'y déroulant. Dans le cas de la pêche professionnelle, cela se traduit par une analyse de risque qui est menée par le Parc. Cette analyse se déroule à l'échelle des 24 sites Natura 2000 inscrits dans son périmètre et dans la zone de protection spéciale Pertuis charentais-Rochelais (secteur à l'ouest du Parc et au-delà de son périmètre), en accord avec les structures animatrices et gestionnaires de ces sites.

Le projet est conçu et se déroule en collaboration avec les comités régionaux et départementaux des pêches et des élevages marins concernés afin de représenter et d'impliquer les professionnels de la pêche tout au long du processus.

L'analyse de risque pêche se déroule en trois étapes :

1. Etablir un diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle
2. Réaliser l'analyse de risque : établir un diagnostic de la distribution des HIC et EIC dans

le Parc puis effectuer un croisement spatio-temporel des activités de pêche et des HIC ou EIC afin d'identifier le niveau de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation.

3. Proposer, le cas échéant, des mesures de réduction du risque en tenant compte du niveau d'enjeu de conservation de chaque HIC ou EIC concerné, et des possibles effets socioéconomiques sur la filière.

En 2021, le diagnostic socio-économique a été lancée en début d'année avec la sélection du prestataire qui le porte : le RICEP (réseau d'informations et de conseil en économie des pêches). Le diagnostic de distribution des habitats et espèces a été effectué et des premiers croisements avec les activités de pêche professionnelle ont pu être réalisés. Cinq réunions avec les pêcheurs professionnels ont eu lieu dans différents ports du Parc en avril afin de leur présenter le projet et bénéficier de leurs retours d'expérience et de de leurs connaissances sur la distribution des fonds marins, les espèces pêchées accidentellement ainsi que des spécificités de leurs techniques de pêche.

Sur la base de ces informations des vérifications de la distribution de certains habitats ont été initiées par le biais d'observation sous-marines et de prélèvements benthiques dans le cadre de marchés dédiés.

Enfin, des enquêtes auprès des professionnels ont été lancées en fin d'année afin de recueillir des informations fines sur les captures accidentelles d'espèces d'intérêt communautaire et sur les interactions avec certains habitats plus sensibles aux pressions de certains engins de pêche.

### Période de mise en œuvre : 2020-2023



### Développement de mouillages innovants (Projet PLAIZPARC)

Des mouillages innovants de moindre impact sur les herbiers de zostère marine en zone subtidale ont été développés ces dernières années et montrent des résultats encourageants.

Dans le Parc, l'enjeu principal sur les zostères concerne les zostères naines situées en zone intertidale. Les mouillages présents sur ces zones raguent les fonds avec les chaînes des bateaux qui s'échouent à chaque marée. Pour réduire la pression des mouillages des navires de plaisance sur les herbiers, le Parc porte le projet PLAIZPARC qui sera mené en 3 volets interdépendants :

- Développement de mouillages innovants permettant de limiter l'impact sur les herbiers en zone intertidale
- Schéma de réorganisation spatiale des mouillages situés sur des herbiers de zostères
- Sensibilisation des plaisanciers aux enjeux de préservation des herbiers et plus généralement du milieu marin.

En 2021, un contrat de recherche et développement a été conclu entre le Parc, la société IKOMIA et la Rochelle Université pour le développement d'un système de comptage automatisé des fréquentations des navires plaisance : finalisation du contrat prévue pour fin mars 2023.

Par ailleurs, des contacts très avancés avec des entreprises spécialisées et des gestionnaires de zones de mouillages ont été pris en 2021 pour mettre en place un autre contrat de recherche et développement visant le développement et le test de mouillages innovants.

### Période de mise en œuvre : 2021-2023

Financé par



### Nettoyage de concessions conchyliques (Projet NETCONCH)

Le Projet NETCONCH a pour objectif le nettoyage de 12 friches ostréicoles à l'origine de l'échouage d'une grande quantité de matériels plastiques dans le Parc.

L'identification et l'évaluation du niveau et types de pollution de ces 12 bancs ont été réalisées en 2020-2021 par le Parc avec l'aide des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) et des professionnels concernés. Le projet NETCONCH consiste à enlever des matériaux plastiques d'origine conchylicole accumulés dans des zones de production abandonnées ou non concédées.

Outre la dépollution de ces zones, le projet NETCONCH vise également à fédérer les acteurs du Parc autour des actions de restauration de la qualité environnementale du milieu, en associant autant que possible les conchyliculteurs, associations environnementales et les collectivités territoriales aux nettoyages.

2021 a permis la finalisation de l'état des lieux des zones à nettoyer (surfaces, parcelles, concessionnaires, type de déchets à évacuer et donc de moyens à mobiliser), la rédaction du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la rédaction de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime et le Comité Régional Conchylicole (CRC) de Charente-Maritime pour le lancement des opérations dès 2022.

Ce projet est co-financé dans le cadre du Plan France Relance.

Rapport disponible : <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/action/150>

#### Période de mise en œuvre : 2020-2023

Financé par



### Élaboration d'une charte « Conchyliculteur partenaires »

Le Groupement Qualité « Huitres Marennes-Oléron » portant plusieurs signes officiels de qualités (SIQO) sur les huitres de Marennes-Oléron a souhaité développer un nouveau SIQO dans lequel intégrer des critères environnementaux. Il a donc sollicité le Parc pour l'accompagner dans cette démarche et travailler à l'élaboration de critères environnementaux à intégrer au cahier des charges de ces produits. L'initiative a permis de réfléchir de manière plus large aux critères environnementaux pouvant être intégrés à une charte pouvant être signée par des conchyliculteurs travaillant dans un Parc naturel marin et souhaitant adopter des pratiques plus respectueuses du milieu marin.

Cet engagement pouvant facilement être valorisé (y compris commercialement) par l'affichage sur les lieux de vente directe, les Comités Régionaux Conchylicoles 17 et Pays de la Loire ont témoigné de leur intérêt à élargir la réflexion à l'ensemble des producteurs présents dans le Parc. Plusieurs réunions d'échanges ont ainsi été menées pour discuter des critères pouvant figurer dans cette charte. La réflexion a également été menée en lien avec le Parc naturel marin d'Arcachon et la Direction Aires protégées de l'OFB.

Une première version de cette charte a été discutée avec les CRC et plusieurs critères doivent encore être précisés avant la mise en œuvre de cet outil d'accompagnement à l'adoption de pratiques plus vertueuses pour le milieu marin.

#### Période de mise en œuvre : 2021-en cours

## Axe ⑤ : Faire connaître le Parc naturel marin et ses enjeux, sensibiliser aux bonnes pratiques et les valoriser

### Plan de gestion accessible sur une plateforme web (Projet SIMATLANTIC)

Le plan de gestion du Parc est accessible via un nouvel outil web. Ce site [plan-gestion.parc-naturel-marin-gironde-pertuis.fr](https://plan-gestion.parc-naturel-marin-gironde-pertuis.fr) vise à améliorer l'accès aux informations contenues dans le plan de gestion validé en 2018. Il doit permettre à chaque acteur maritime de s'approprier les grands enjeux environnementaux, les objectifs à atteindre d'ici 2033, et les actions mises en œuvre pour préserver cet espace marin. Ce site pilote - dont le développement réalisé dans le cadre d'un projet européen - a vocation à être répliqué pour les documents de gestion d'autres aires marines protégées.

**Période de mise en œuvre : mise à jour régulière des contenus cartographiques, rédactionnels ainsi que la mise en ligne des rapports, études, etc.**

### Déploiement des Aires Marines Educatives

L'Office français de la biodiversité et le Parc naturel marin poursuivent le déploiement de nouvelles aires marines éducatives avec comme objectif de faire gérer de manière participative une zone littorale par des élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cycles, soit du CM1 à la 3<sup>ème</sup>. Depuis 2020, 2 collèges se sont engagés dans la démarche.

Concernant le périmètre du Parc, en juin 2021, ce sont 16 AME qui ont été labellisées et une autre a obtenu le statut de « AME en devenir », soit 25 classes.

Le territoire du Parc en compte désormais 25 pour l'année scolaire 2021-2022, soit 40 classes et plus de 1000 élèves impliqués.

Avec leur enseignant et le référent issu d'une association d'éducation à l'environnement ou d'une collectivité, les élèves gèrent leur petite zone maritime littorale comme le fait le Parc à son échelle. Durant des séances en classe et sur l'estran, les élèves découvrent la biodiversité marine et les problématiques liées à sa préservation. Ils vont également à la rencontre des acteurs et usagers maritimes pour découvrir leur métier ou leur loisir et les sensibiliser à la nécessité de respecter le milieu marin.

Les AME sont réparties dans tout le Parc, de Jard-sur-Mer en Vendée, jusqu'au Verdon-sur-Mer, de l'autre côté de l'estuaire de la Gironde. Sur l'île d'Oléron, toutes les écoles primaires publiques se sont engagées dans le dispositif pour l'année scolaire 2021-2022. A noter que cette année, Jard-sur-Mer se lance dans l'aventure des AME et grâce à son référent, le Centre socio-culturel du Talmondais, elle échangera avec une classe d'une commune proche (Moutiers-les-Mauxfaits) qui initie une Aire Terrestre Educative. Une ATE est l'équivalent des AME mais sur une zone terrestre, un programme lancé en 2018 qui s'inspire du succès des aires marines. Liées par de nombreuses interrelations entre terre et littoral, ces deux aires ont une logique complémentaire et pourront échanger notamment sur la question des bassins versants.

Sur les AME, l'action du Parc comprend le financement, l'animation du réseau, des interventions dans les classes et la mise en œuvre de rassemblements (pas possible en 2021 compte-tenu des restrictions sanitaires).

### Communication et sensibilisation des différents publics pour l'adoption de pratiques respectueuses du milieu marin

2021 a été une année particulièrement dense en termes d'actions de communication et de sensibilisation auprès des différents publics (institutionnels, porteurs de projets, usagers de la mer, habitants, scolaires et visiteurs). Elle a été notamment marquée par :

- la réalisation et la mise en ligne du plan de gestion du Parc sur une plate-forme web dédiée <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>,
- l'élaboration de la stratégie de communication sur les réseaux sociaux (avec l'ouverture de la page Facebook),
- la mise en ligne régulière d'informations sur le site web du Parc [www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr),
- la participation du Parc à de nombreux événements et la préparation de l'exposition photographique des Parcs à La Rochelle à partir de février 2022, pour la présidence française de l'Union européenne.



Dans la continuité des partenariats menés les années précédentes, des liens ont été approfondis avec les différents acteurs relais (offices de tourisme, sites touristiques en lien avec le milieu marin, mairies, collectivités, fédérations, clubs d'une activité nautique, compagnies de transport, ports...) pour diffuser des messages sur le Parc et sur les pratiques à adopter pour préserver le milieu marin. L'équipe du Parc a notamment participé aux ateliers sur le tourisme durable de « Marennes-Oléron », de la CDA de La Rochelle, est intervenu dans des formations en lien avec la mer et a participé à des séances de formations auprès d'acteurs touristiques et d'opérateurs nautiques.

Les actions de sensibilisation engagées depuis 2 ans avec les structures d'éducation à l'environnement se sont poursuivies: co-animation du réseau, proposition de sessions de formation élaborées par l'association [Graine Nouvelle-Aquitaine](#) avec l'appui du Parc et des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour sensibiliser les acteurs relais au contact des publics, et élaboration de l'agenda 2021 des balades littorales : <https://fr.calameo.com/read/00632483547740165d467?view=book&page=1>

Pour accroître sa notoriété, favoriser son ancrage territorial et développer la compréhension du milieu marin et l'adoption de pratiques respectueuses auprès des publics, le Parc a participé à de nombreux événements organisés de la Vendée à la Gironde : à La Tranche-sur-mer pour une conférence sur les habitats côtiers, à la semaine du nautisme à La Rochelle, au tour de Charente-Maritime à la voile (à Rochefort et Saint-Denis d'Oléron), au Francocéan des Francofolies, au tour de la voile de France à Royan, aux rencontres littorales de Bourcefranc-le-Chapus, à l'île d'Aix pour la sortie organisée par le Parc dans le cadre de l'agenda commun du réseau EEDD, à la journée « Cordouan en VUE(s) » au Verdon-sur-Mer, pour fêter l'inscription de Cordouan au Patrimoine mondial de l'Unesco, et à la Fête de la science à La Rochelle.

À ces occasions, nous avons utilisé différents outils de médiation créés pour le jeune public et les familles : jeux pédagogiques « Pêche à la découverte », « Qui est-ce du Parc ? », casque de réalité virtuelle pour une découverte immersive des fonds marins, ainsi qu'une maquette du périmètre du Parc.

Différents supports de communication ont été produits pour faire connaître le Parc mais aussi le gravelot à collier interrompu, espèce à enjeu fort de préservation, pour lequel un dépliant a été produit ainsi que des panneaux temporaires disposés lors des interventions de balisage des nids. Un reportage spécifique à la préservation de ce limicole a été tourné par France 3.

En mai, un rendez-vous était donné aux pêcheurs signataires de la charte « pêcheurs investis, maigres reproduits » pour leur présenter les recherches et les projets sur le maigre. Ce fut l'occasion de leur remettre un kit de communication conçu et réalisé en partenariat avec le comité des pêches. Cette opération a été relayée par les médias.

### **Fédérer les prestataires d'offres de loisirs valorisant et préservant le milieu marin**

Le Parc accompagne les initiatives locales visant à améliorer la prise en compte de l'environnement marin (exemple : charte des acteurs nautiques du Pays de Marennes Oléron) dans les prestations de balades et de découverte sur différents supports nautiques. Il participe également à la réflexion nationale menée par l'OFB pour l'accompagnement des acteurs économiques.

**En 2021, grâce à l'accueil d'une étudiante en alternance (master 2), un travail a été lancé avec les opérateurs de loisirs.** C'est ainsi qu'un diagnostic pour l'accompagnement des acteurs de loisirs a été réalisé :

- avec des rencontres des acteurs territoriaux (ECPI, OT, fédération sportives) pour identifier leurs politiques et actions dans ce domaine
- et la mise en œuvre d'une enquête auprès des opérateurs d'activités de loisirs nautiques et littorales (environ 300 à l'échelle du Parc) qui a recueilli environ 80 réponses.

Un groupe de travail avec les structures les plus motivées a été mis en place et a retenu la réalisation des actions suivantes (en cours) : création d'un recueil de fiches (sur des thématiques liées à l'environnement marin) ainsi que des affiches destinées aux structures d'accueil des

clubs ou pour mettre à bord des bateaux des prestataires.

Une séance de formation sensibilisation/formation a été organisée en juin 2021 et une autre spécifiquement destinées aux signataires de la charte du nautisme responsable Marennes Oléron a également été mise en place.

### Sensibilisation des pêcheurs à pied

En 2021, ce sont 81 marées de sensibilisations réparties sur 21 sites de pêche à pied qui ont été prises en charge par le Parc à travers 3 opérateurs (CPIE Marennes Oléron, Ecomusée Port des Barques, E.C.O.L.E de la mer). Ces actions ont permis de sensibiliser directement près de 2568 pêcheurs. 20 000 réglottes et dépliants édités par le Parc ont été distribués lors de ces marées mais surtout via les offices de tourisme.

**Période de mise en œuvre : pluriannuel**

### Synthèse des pratiques de gestion environnementale des ports & élaboration d'une stratégie de sensibilisation des acteurs portuaires

Plus de 60 ports maillent le littoral et les estuaires du Parc. Qu'ils soient de commerce, de plaisance ou de pêche, les ports jouent un rôle majeur pour l'économie des territoires. Ils sont aussi d'importants lieux de fréquentation des usagers de la mer et leur rôle est important dans l'appropriation des enjeux de préservation du milieu marin.

Les grands ports maritimes de Bordeaux et de la Rochelle, les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente sont des maillons essentiels de l'économie régionale. Dans le Parc, les autres ports sont majoritairement mixtes. Ils permettent l'accueil de plusieurs activités : la pêche, la conchyliculture, la plaisance, le transport de passagers. Certains, comme à La Rochelle, sont dédiés à une seule activité : la pêche ou la plaisance.

Cette diversité induit une disparité des attentes, des besoins et des actions mises en œuvre en terme environnemental (pratiques plus respectueuses de l'environnement).

En 2020, un premier travail de connaissance des acteurs portuaires et de sensibilisation au Parc naturel marin a été engagé grâce à une mission de service civique (8 mois de mission). Le moyen choisi a été la réalisation d'une enquête auprès des responsables portuaires, couplée dans la plupart des cas à une visite du port.

Le travail d'enquête avait pour objectif de :

- identifier les équipements présents, leur fréquentation ainsi que la gestion des déchets au sein des différents ports du Parc ;
- définir les besoins des ports, en termes d'équipements et de sensibilisation des usagers portuaires ;
- mieux appréhender leur niveau de connaissance du Parc naturel marin, des enjeux environnementaux, et leurs besoins en matière de sensibilisation et de communication.

En 2021, la rédaction d'un cahier des charges à destination d'un prestataire, choisi en fin d'année, a été réalisé afin de poursuivre la démarche engagée. Il aura pour objectifs en 2022 de :

- compléter (à la marge) et valoriser le travail réalisé afin de mieux connaître les ports, leurs besoins et leurs attentes en matière de milieu marin et de préservation ;
- réaliser une veille des actions menées par les ports et les aires marines protégées pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers portuaires, et en extraire les idées fortes pouvant être appliquées et utilisées à l'échelle de notre territoire ;
- proposer une stratégie de sensibilisation afin de mieux faire connaître le Parc naturel marin auprès de ces acteurs et d'enclencher ainsi une dynamique d'échanges et de travail avec le Parc ;
- et de proposer des indicateurs permettant de mesurer la démarche mise en œuvre et son efficacité sur l'amélioration de la connaissance du parc et de ses enjeux par les acteurs portuaires, l'amélioration des pratiques environnementales mises en œuvre par les ports et des messages portée aux usagers.

**Durée 2021-2022**

## Réalisation d'un parcours et site d'interprétation du Parc et du milieu marin sur l'île d'Aix (Fort Liédot) et accompagnement des sociétés de transport de passagers à la préservation du milieu marin

Le projet initial prévu dans les casemates de la pointe Saint-Eulard a évolué pour être envisagé dans le fort Liédot. 2021 a été l'année de l'élaboration de la convention de partenariat quadripartite engageant le Conservatoire du Littoral (propriétaire du fort), la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, la commune de l'île d'Aix et l'OFB. Le programme technique du projet comprend trois volets :

- un volet consistant à développer des messages d'information et de sensibilisation à la préservation du milieu marin à bord des bateaux ;
- un volet portant sur les travaux de restauration nécessaires pour accueillir un espace de muséographie dans le Fort Liédot ;
- un volet relatif à la mise en place de l'espace de muséographie, de la scénographie et d'interprétation dans le bastion sud du Fort Liédot.

### Période de mise en œuvre : 2021-2023

Financé par



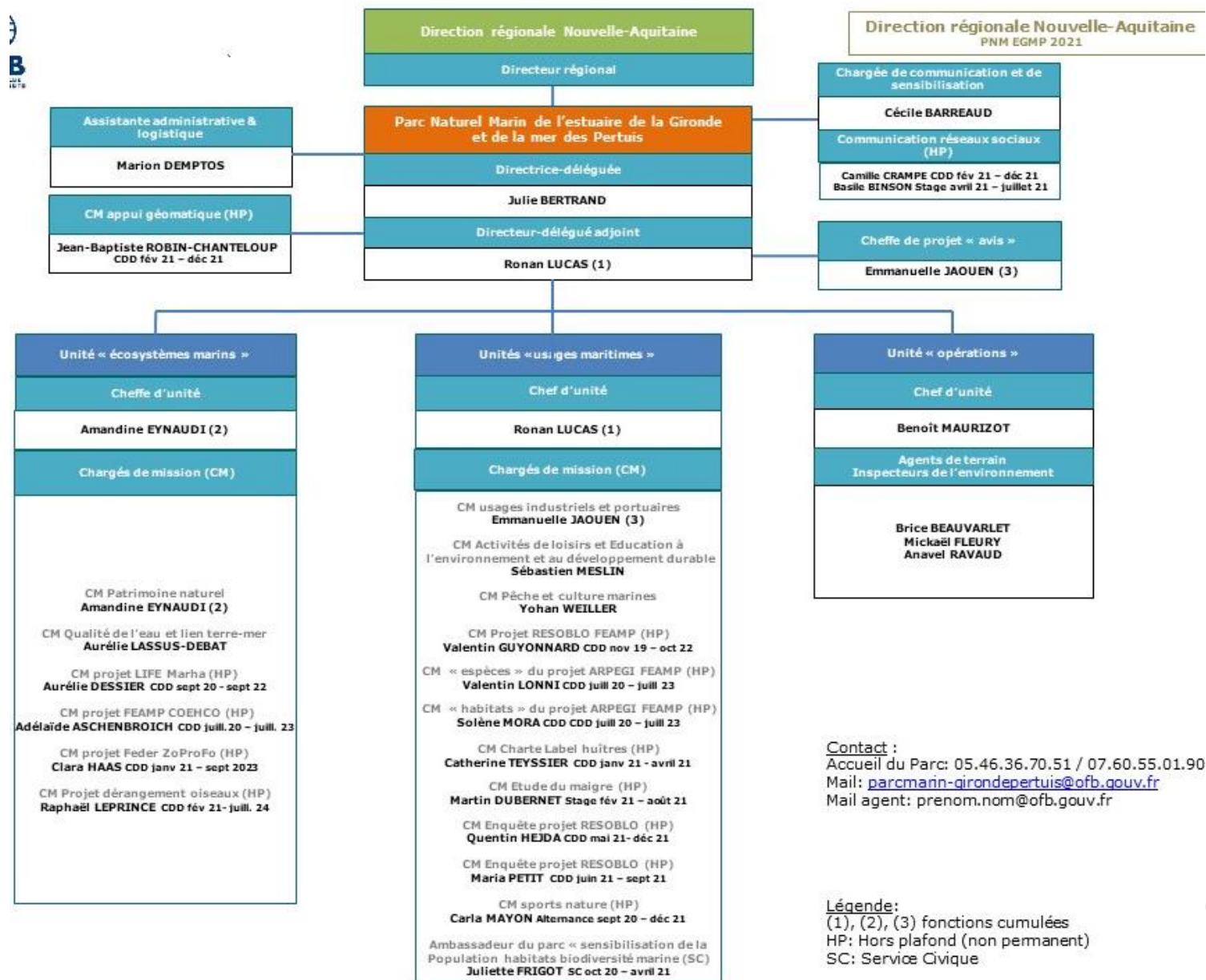
**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Annexe

## Organigramme de l'équipe du Parc en 2021





**Estuaire de la Gironde**  
**Mer des Pertuis**

**Parc naturel marin**  
**de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**

3 rue Robert Etchebarne  
17320 Marennes  
05 46 36 70 51

[www.parc-marin-gironde-pertuis](http://www.parc-marin-gironde-pertuis)

Suivez-nous sur notre page Facebook  
<https://www.facebook.com/parc.naturel.marin.gironde.pertuis/>